

Plan de Mobilité d'Entreprise



juin 2004



Etat de Vaud
Département des infrastructures



Etat de Genève
Département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement

Genève et Vaud s'associent pour offrir aux entreprises un guide de mobilité

Il y a peu de temps encore, les agglomérations romandes paraissaient peu concernées par les problèmes de trafic que connaissent les grandes métropoles européennes paralysées par la congestion aux heures de pointe et suffocant sous la pollution. Aujourd'hui pourtant, en raison de l'augmentation incessante de la circulation automobile, ces mêmes menaces planent dangereusement sur nos villes.

Si l'on sait que les études liées à l'aménagement du territoire prévoient pour 2020 une augmentation de 40 % du trafic motorisé, on aura compris que les difficultés liées à la circulation sont destinées à prendre de l'ampleur.

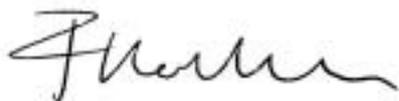
Le trajet pour se rendre au travail est déjà devenu, pour une majorité de pendulaires, synonyme d'embouteillages, de retards, de stress, d'accidents de voiture et de frais de plus en plus élevés. Tout cela est, bien sûr, accompagné d'une dégradation de l'environnement et de la qualité de vie de chacun.

Seule une action concertée peut permettre de résoudre ces difficultés: une concertation entre les collectivités publiques et le secteur privé, d'une part, et d'autre part une collaboration entre régions et cantons voisins.

C'est la raison pour laquelle les cantons de Genève et de Vaud se sont associés, dans le cadre du groupe de travail "transport" de la coopération intercantonale Vaud-Genève, pour réaliser ce document destiné aux entreprises.

Les entreprises ont le pouvoir, et d'une certaine façon le devoir, d'influencer les flux de trafic que génèrent leurs employés par leurs trajets pendulaires et professionnels. Cela passe par l'encouragement à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs comme les transports publics, la mobilité douce ou le covoiturage, non seulement parce que la mobilité coûte cher aux entreprises (surfaces de stationnement, véhicules de service, etc.) mais aussi parce que les entreprises, en tant que forces économiques, ont une importante responsabilité face à la collectivité et à l'environnement. Nombre d'entre elles se soucient de leur bilan énergétique, mais souvent sans avoir conscience qu'une part importante de leurs émissions polluantes provient des déplacements motorisés de leur personnel.

Cette publication, qui se veut pratique et concrète, a pour but de les aider à améliorer leurs performances dans ce domaine, tout en participant à une amélioration de la qualité de vie de toute la collectivité.



François Marthaler
Chef du département des infrastructures
Etat de Vaud



Robert Cramer
Président du Conseil d'Etat
Etat de Genève





Guide pratique de la gestion de la mobilité dans les entreprises

Objectif du document

L'Office des transports et de la circulation du Canton de Genève et le Service de la mobilité du Canton de Vaud souhaitent promouvoir auprès des employeurs des solutions permettant de rationaliser l'ensemble des déplacements pendulaires et professionnels de leurs collaborateurs, dans le but de restreindre l'utilisation de la voiture individuelle.

Ce document vous propose une méthode afin que votre entreprise puisse mettre en place des mesures propres à limiter les impacts négatifs des déplacements sur la collectivité et sur l'environnement, tout en apportant des bénéfices à l'entreprise et au personnel.

La solution proposée: le plan de mobilité d'entreprise

Un plan de mobilité d'entreprise consiste à offrir à vos employés un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements pendulaires et professionnels.

Le plan de mobilité est conçu sur mesure pour être adapté aux particularités et aux besoins de votre entreprise afin de refléter au mieux les caractéristiques d'accessibilité du site ainsi que les attentes de vos employés. Sa mise en place est un processus dynamique qui s'ajuste en permanence à l'évolution du contexte de l'entreprise elle-même et de l'environnement dans lequel elle fonctionne.





A quoi sert un plan de mobilité d'entreprise ?

Chaque jour, des milliers d'automobilistes effectuent le trajet pendulaire qui les mène à leur entreprise. Aux heures de pointe, ce sont autant de voitures qui convergent massivement vers les lieux de travail. Au cours de la journée, certains de ces automobilistes utilisent à nouveau leur voiture, ou celle de leur entreprise, pour divers motifs professionnels tels que des rendez-vous d'affaires, des visites aux clients ou à d'autres unités de la société. En fin de journée, toutes ces personnes rentrent à leur domicile, générant une nouvelle fois un flux de trafic important.

Tous ces déplacements en voiture ne sont pas sans conséquence et engendrent des problèmes aussi bien pour les entreprises et leurs collaborateurs, que pour la collectivité tout entière.

Votre entreprise

Votre entreprise est très certainement la première touchée par les désagréments du trafic pendulaire et professionnel qu'elle génère.

Coûts

- Dépenses importantes pour assurer le stationnement (coût du terrain, coûts de construction, coût de l'entretien et de la surveillance, coût de la location, etc.)
- Dépenses liées aux déplacements professionnels (coût des voitures de service ou des indemnités pour l'usage des voitures privées)

Gestion de l'espace

- Manque de places de stationnement
- Manque de surfaces pour agrandir les locaux de l'entreprise
- Encombrements aux abords du site aux heures de pointe
- Utilisation peu rentable des terrains consacrés au stationnement
- Accessibilité difficile en transports publics et à vélo

Vos collaborateurs

Les employés qui effectuent leur trajet pendulaire en voiture sont soumis à des contraintes croissantes.

Coûts

- Dépenses liées à l'utilisation d'une voiture (coût total: 0.66 F/km dont frais variables: 0.25 F/km)¹
- Coût d'une place de stationnement

Gestion du temps

- Gaspillage de temps dans les embouteillages
- Temps perdu à chercher une place de stationnement sur la voie publique pour ceux qui n'ont pas de place privée

Santé

- Stress de la conduite aux heures de pointe
- Risque d'accidents de voiture (25 fois supérieur qu'en transports publics)
- Sédentarité et manque d'exercice physique

La collectivité

Le trafic engendré par les entreprises, qu'il s'agisse des trajets pendulaires matin et soir ou des trajets professionnels durant la journée, contribue aux nuisances que subit l'ensemble de la collectivité.

Coûts

- Dépenses publiques pour les réseaux routiers
- Coûts externes²

Qualité de vie

- Nuisances sonores
- Congestion urbaine
- Impact sur la santé
- Insécurité routière
- Mécontentement du voisinage (stationnement sur la voie publique, encombrements, etc.)

Environnement

- Consommation d'énergie non renouvelable
- Pollution
- Dégradation du paysage



¹ Estimation du TCS: frais variables (carburant, pneus, etc.) pour une voiture d'une valeur neuve de 27'000 F, parcourant 15'000 km/an. Coût total: frais variables et frais fixes (assurances, amortissement, etc.)

² Coûts qui ne sont pas assumés directement par les utilisateurs du système de transport: impact sur la santé (conséquence de la pollution de l'air et des accidents), perte de valeur immobilière des bâtiments proche des grands axes, etc.



**Plan de Mobilité
d'Entreprise**

Comment réaliser un plan de mobilité d'entreprise?

Un plan de mobilité d'entreprise se réalise en 6 étapes. Chacune de ces étapes est importante et l'expérience montre que leur suivi systématique est indispensable à la réussite de votre plan de mobilité.

1. Préparation du projet

- Obtenir le soutien de la Direction de votre entreprise.
- Désigner un coordinateur ou groupe de coordination de mobilité responsable de la mise en œuvre, puis du suivi du plan de mobilité.
- Fixer des objectifs chiffrés dès le début de la démarche, par exemple, libérer 30% de surface de stationnement.
- Décider du montant de mise en œuvre que votre entreprise envisage de consacrer au plan de mobilité.

2. Etablissement d'un diagnostic

- Evaluer l'accessibilité de l'entreprise par différents modes de déplacement: arrêts et lignes de transports publics, diverses facilités pour les cyclistes et les piétons, réseau routier et possibilités de stationnement (en dehors de l'enceinte de votre entreprise) y compris les parcs relais (P+R). Evaluer les conditions liées à la mobilité au sein de votre entreprise: taille du parking, politique d'attribution des places de stationnement, existence de mesures de promotion de la mobilité alternative à la voiture, flotte de véhicules d'entreprise, etc.
- Evaluer le profil de mobilité pendulaire et professionnelle de vos employés à l'aide d'un questionnaire: provenance, mode de transport, raison du choix, durée et distance du trajet, leur opinion sur d'autres modes de transport, etc.
- Evaluer le coût actuel de la mobilité (surface de stationnement, voitures de service, etc.)

3. Choix des mesures

En fonction de l'objectif à atteindre et du diagnostic, il vous sera possible de sélectionner une série de mesures adaptées aux spécificités de votre entreprise et de vos collaborateurs. Plusieurs de ces mesures sont décrites, avec des suggestions de mise en œuvre et des bénéfices potentiels, aux pages suivantes de ce document. Dans l'idéal, un mélange de plusieurs mesures complémentaires sera choisi.

4. Evaluation de l'applicabilité des mesures

Parmi les mesures sélectionnées, toutes ne seront pas forcément ou immédiatement applicables. Il faudra probablement procéder à un tri en fonction des critères suivants:

- Coûts: coûts de mise en place et de maintien des mesures choisies
- Faisabilité: difficultés techniques, attitude et réaction de vos employés, etc.
- Négociation: possibilités d'accords avec des partenaires externes (par exemple les sociétés de transports publics, la Commune, le Canton) pour modifier ou améliorer les conditions et infrastructures existantes (abonnements à prix réduit, arrêt de bus devant l'entreprise, prolongation du réseau de pistes cyclables, etc.)

5. Mise en œuvre du plan de mobilité

- Mettre en œuvre les mesures retenues, si nécessaire de façon progressive.
- Faire connaître les différentes possibilités offertes par le plan de mobilité en organisant une campagne d'information (voir p. 19)

6. Suivi et mise à jour

- Suivre et évaluer les résultats obtenus et, en cas de besoin, adapter le plan de mobilité.
- Mettre à jour régulièrement les données et rappeler aux employés (et surtout aux nouveaux collaborateurs) les possibilités qui leur sont offertes.



**transports
publics**





MESURE 1

Promotion des transports publics

La promotion des transports publics est la mesure qui obtient généralement le meilleur succès auprès des employés. Cela implique, évidemment, la proximité d'arrêts de bus ou de tram (à max. 300 m de l'entreprise) ou de gares ferroviaires (à max. 500 m de l'entreprise).

Trajets pendulaires

L'objectif de cette mesure est d'encourager les employés à venir travailler en transports publics. L'utilisation des P+R (parcs relais ou parkings d'échange) est aussi à prendre en compte.

Moyens à mettre en œuvre

- Obtenir des réductions sur le prix des abonnements pour vos employés (offres "grands comptes"), et offrir une participation à l'achat des abonnements.
- Informer sur les horaires et la desserte des transports publics (tableau d'affichage, lien sur le site Intranet).
- Vendre les abonnements sur place.
- Aménager les horaires de vos collaborateurs en fonction de ceux des transports publics.
- Négocier l'amélioration de la desserte auprès des sociétés de transports publics (augmentation de la fréquence, modification des horaires, création d'un arrêt proche de votre entreprise, etc.)

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie de places de stationnement.
- Image responsable et citoyenne.

Pour votre personnel

- Compensation pour ceux qui ne bénéficient pas, ou plus, d'une place de stationnement.
- Moins de stress et d'accidents (les risques en voiture sont 25 fois supérieurs qu'en transports publics).

Pour l'environnement

- Moins d'émissions polluantes, moins de congestion du trafic.

Déplacements professionnels

Le recours aux transports publics pour les trajets professionnels réduit la nécessité de posséder des véhicules d'entreprise ou de recourir aux véhicules privés des employés.

Moyens à mettre en œuvre

- Obtenir des billets ou des abonnements des transports publics à prix préférentiel, par exemple l'*abonnement général entreprises* des CFF – transmissible entre les employés.
- Informer sur les horaires et la desserte des transports publics (tableau d'affichage, lien sur le site Intranet).
- Négocier l'amélioration de la desserte pour rendre votre entreprise plus accessible en transports publics.

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie sur les frais des voitures de service.
- Economie sur les indemnités de déplacements en voiture privée.
- Image responsable et citoyenne.

Pour votre personnel

- Rentabilisation du temps (possibilité de travailler dans le train).
- Possibilité de transfert modal des personnes qui venaient travailler en voiture en raison d'un déplacement professionnel avec leur propre voiture durant la journée.

Pour l'environnement

- Moins d'émissions polluantes, moins de congestion du trafic.

Procter & Gamble, Genève

Afin de faciliter l'accès à l'entreprise, mais aussi par souci environnemental, Procter & Gamble encourage l'utilisation des transports publics. L'abonnement annuel des transports publics genevois (TPG) est entièrement remboursé à toutes les personnes qui ne demandent pas de place de stationnement. 45% des employés profitent de cet arrangement.

Aéroport International de Genève

Le personnel de l'AIG et des entreprises aéroportuaires bénéficie de la gratuité des Transports publics genevois (TPG) dans toute la zone aéroportuaire. Les déplacements (professionnels ou privés) entre les bâtiments sont ainsi facilités. Les employés peuvent également acquérir des abonnements Unireso à tarif réduit, offre complétée par le service Mobility Carsharing; enfin, des navettes spéciales ont été mises en service pendant la nuit, pour les employés qui quittent leur travail très tard ou commencent très tôt.

Informations et contacts

Offres "grands comptes":

> CFF: Laurent Hochuli, 0512 25 14 04, laurent.hochuli@sbb.ch

> Unireso: Rémy Burri, 022 308 34 18, burri.r@tpg.ch

> TL: Alexandre Mischler, 021 621 03 39, mischler.a@t-l.ch



carsharing
covoiturage





MESURE 2

Rationaliser l'utilisation de la voiture: covoiturage et carsharing

Le covoiturage et le carsharing se basent sur l'emploi de la voiture. Le premier est destiné aux trajets pendulaires et repose sur l'utilisation des voitures particulières des employés. En revanche, le carsharing concerne plutôt les trajets professionnels et présuppose l'adhésion de l'entreprise à un club de carsharing tel que *RailLink* (CFF) ou *Mobility CarSharing*.

Trajets pendulaires

Le covoiturage permet aux employés habitant dans le même quartier/commune de se regrouper pour effectuer leur trajet pendulaire dans un même véhicule. Les personnes utilisent leur voiture à tour de rôle, par exemple sur la base d'un tournoi d'une semaine, pour amener les autres membres de leur équipe de covoiturage au travail.

Moyens à mettre en œuvre

- Proposer une aide au regroupement afin que les personnes puissent trouver facilement un ou plusieurs partenaires de covoiturage (tableau d'affichage, site Intranet, logiciel de covoiturage).
- Favoriser le stationnement pour les covoitureurs (par exemple des places réservées proche de l'entrée de l'entreprise).
- Offrir une solution de retour au domicile en cas d'urgence.

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie de places de stationnement.

Pour votre personnel

- Création d'un réseau de liens entre les membres d'une même équipe de covoitureurs.
- Partage des frais de transport entre les membres de l'équipe de covoitureurs.

Pour l'environnement

- Moins de voitures sur les routes.
- Moins d'émissions polluantes, moins de congestion.

Déplacements professionnels

Le carsharing, tel que proposé par l'offre *Mobility Business Carsharing* permet aux entreprises, sur réservation, de disposer de voitures à tout moment. Le prix, basé sur un tarif horaire et kilométrique, comprend le carburant, l'entretien, la location de la place de parc, l'assurance voiture/passagers, l'impôt sur les véhicules, les réparations et les frais administratifs.

L'offre de *RailLink* (CFF) comporte des avantages similaires, mais se combine avec les trajets en train. A votre arrivée une voiture vous attend à la gare.

Moyens à mettre en œuvre

- Inscrire l'entreprise auprès de *Mobility Business Carsharing* ou *RailLink* et choisir les offres d'abonnement qui correspondent à vos besoins.
- Effectuer les réservations de véhicule par Internet ou par le CallCenter.

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie sur les frais des voitures de service (achat, entretien, frais fixes alors qu'elles ne sont pas utilisées, etc.).
- Economie sur les indemnités de déplacement en voiture privée.

Pour votre personnel

- Possibilité de transfert modal des personnes qui se rendaient au travail en voiture en raison de déplacements professionnels durant la journée.

Pour l'environnement

- Combinaison possible avec les transports publics.

Département des Infrastructures (DINF), Etat de Vaud

Le personnel de l'Etat travaillant sur le site Riponne à Lausanne est encouragé à rationaliser ses déplacements afin de moins utiliser la voiture privée pour les trajets pendulaires et professionnels. Hormis des offres avantageuses pour l'utilisation des transports publics, une flotte de véhicules *Mobility* est tenue à disposition durant les heures de bureau, pour les déplacements professionnels des employés. De plus, grâce au partenariat conclu entre *Mobility* et le DINF, les collaborateurs peuvent également profiter des véhicules *Mobility* pour leurs trajets privés, à des conditions très favorables. L'ensemble des mesures de gestion de la mobilité sur le site Riponne permet ainsi d'économiser une somme annuelle de 80 000 F.

Informations et contacts

> *Mobility CarSharing*: www.mobility.ch, info@mobility.ch, 0848 824 814, www.covoiturage.ch

> *RailLink* (CFF): www.cff.ch/pv/raillink/index_f.htm, info@raillink.ch, 0848 888 402

> *Covoiturage*: www.covoiturage.ch



marche
vélo





MESURE 3

Encourager la marche et le vélo

Ces modes de déplacement sont particulièrement bien adaptés aux déplacements urbains où ils permettent des gains de temps considérables. Sachant que 30 minutes d'exercice physique quotidien sont indispensables à une bonne santé, un trajet aller-retour de deux fois 15 minutes ne pourra être que bénéfique pour vos employés!

Trajets pendulaires

Vos collaborateurs habitant à moins de vingt minutes de marche ou de vélo peuvent être encouragés à se déplacer ainsi.

Moyens à mettre en œuvre

- Renforcer l'aspect de promotion de la santé par la marche et le vélo.
- Prévoir des parkings à vélo abrités et sécurisés, proches des entrées de votre entreprise.
- Mettre à disposition des vestiaires, des casiers et éventuellement des douches.
- Proposer des réductions sur le prix d'achat des vélos et sur les services d'entretien.
- Prévoir des alternatives pour les jours de pluie, le transport de matériel, etc. (par exemple le remboursement des billets de transports publics).

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie de surfaces de stationnement (1 place de parc pour voiture correspond à 6-10 places pour vélo).
- Image progressiste et dynamique.

Pour votre personnel

- Forme physique et meilleure santé.

Pour l'environnement

- Pas d'émissions polluantes, pas de congestion de trafic, pas de nuisances sonores, pas de dégradation du paysage.

Déplacements professionnels

Cette mesure est particulièrement bien adaptée aux entreprises implantées dans des régions urbaines où les destinations professionnelles sont proches les unes des autres. Elle est aussi très appréciée pour les déplacements entre les bâtiments d'une même société.

Moyens à mettre en œuvre

- Prévoir des parkings à vélo abrités et sécurisés, proches des entrées de votre entreprise.
- Mettre à disposition des vestiaires, des casiers et éventuellement des douches.
- Mettre à disposition une flotte de vélos de service (éventuellement des vélos ou des scooters électriques.)
- Prévoir des alternatives pour les jours de pluie, le transport de matériel, etc. (par exemple le remboursement des billets de transports publics).

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie sur les frais des voitures de service (pour les courtes distances).
- Image progressiste et dynamique.

Pour votre personnel

- Rapidité et efficacité des déplacements.

Pour l'environnement

- Pas d'émissions polluantes, pas de congestion, pas de nuisances sonores, pas de dégradation du paysage.

Novartis, Bâle

Novartis encourage activement l'utilisation du vélo au sein de son personnel, à la fois pour les trajets pendulaires (presque 30% de cyclistes) et pour les déplacements professionnels (environ 6% de cyclistes). Les différentes succursales sont reliées par un réseau de pistes cyclables qui s'est greffé sur celui de la ville (en collaboration avec les Autorités bâloises). Des parcs à vélos couverts ont été construits aux entrées des bâtiments et un service de réparation et d'entretien est offert à tous les employés. Une flotte de 2'600 vélos de service est également à disposition pour les déplacements professionnels. Périodiquement, Novartis réalise des campagnes afin de stimuler davantage l'emploi du vélo.

Banque Sarasin, Bâle

Il y a plus de dix ans, la banque Sarasin a intégré des critères écologiques dans l'analyse financière du secteur des placements. Parallèlement, il a été décidé de promouvoir l'utilisation du vélo au sein du personnel. Le pourcentage d'employés qui se rendent régulièrement à vélo à la banque est passé à 15%, dont le président du conseil d'administration et le directeur adjoint.

Informations et contacts

> Plan piéton, Genève, www.ville-ge.ch/geneve/plan-pietons

> Plan d'action environnement et santé, Office fédéral de la santé publique, www.apug.ch

> Communauté d'intérêt vélo suisse (CI Vélo Suisse), www.igvelo.ch,

Genève Roule, www.geneveroule.ch, Lausanne Roule, www.lausanneroule.ch

> Carte vélo Genève ville et canton, Environnement-Info, 022 327 47 11



**navette
d'entreprise**



MESURE 4

Proposer une navette d'entreprise

Les navettes d'entreprises sont une solution idéale si votre entreprise est difficilement accessible en transports publics ou si les horaires ne correspondent pas à ceux de vos employés (équipes de nuit, etc.). Elles peuvent constituer le lien manquant entre votre entreprise et une gare ferroviaire ou fonctionner comme les bus de ramassage scolaire, c'est-à-dire relier des lieux de forte concentration d'employés à votre entreprise.

Trajets pendulaires

La sous-traitance des navettes d'entreprises peut être confiée à une société de transports publics locale. Mais il est, bien sûr, envisageable d'investir dans vos propres véhicules. Dans les deux cas il est indispensable de connaître les horaires et le domicile de vos employés afin de pouvoir ajuster les horaires et les parcours des navettes.

Moyens à mettre en œuvre

- Négocier la sous-traitance des navettes ou acquérir vos propres véhicules.
- Organiser une desserte en fonction des horaires et des besoins de vos employés.

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie de places de stationnement.
- Support publicitaire sur les navettes.

Pour votre personnel

- Moins de stress et d'accidents (les risques en voiture sont 25 fois supérieurs à ceux encourus en transports publics).
- Sentiment de convivialité pour les employés qui voyagent ensemble.

Pour l'environnement

- Moins de congestion.
- Moins de voitures sur les routes.

Bobst, Lausanne

Les deux sites de Bobst se trouvent dans l'ouest lausannois (Prilly et Mex). Cette région est actuellement moins bien desservie en transports publics, rendant l'accès difficile, notamment pour les collaborateurs arrivant en train à la gare de Lausanne. En conséquence, cinq navettes d'entreprise (prestation louée aux TL) ont été mises en place entre Ouchy et Mex, matin, midi et soir, avec une douzaine d'arrêts intermédiaires. Durant la journée, une des navettes relie les deux sites de Mex et Prilly pour faciliter les déplacements professionnels.



stationnement





MESURE 5

Organisation du stationnement

Quelles que soient les mesures choisies pour promouvoir une meilleure gestion de la mobilité, le coût et la disponibilité d'un parking sur le lieu de travail jouent un rôle majeur dans le choix du mode de transport pour venir travailler. Par ailleurs, les surfaces de stationnement pèsent lourdement sur les budgets des entreprises, qu'il s'agisse de leur construction ou de leur maintien. Le coût moyen d'une place de stationnement en Suisse romande varie entre 6'000 F (périphérie) et 30'000 F (centre-ville).

Trajets pendulaires

Etablir des restrictions de stationnement est la mesure la plus efficace pour convaincre les personnes de ne pas utiliser leur voiture. Cependant, il est très important de proposer des solutions alternatives (par exemple, les mesures 1 à 4 de ce document).

Moyens à mettre en œuvre

- Allocation de macarons, en fonction des besoins des employés (accessibilité du domicile par d'autres modes, charges familiales, état de santé, etc.).
- Taxation des places de stationnement (en fonction des revenus des bénéficiaires).
- Favoriser le stationnement pour les covoitureurs.

Bénéfices

Pour votre entreprise

- Economie de places de stationnement.
- Affectation des surfaces libérées à d'autres usages (par exemple, extension des locaux).

Pour votre personnel

- Offre de transports alternatifs financée par les taxes de parking.

Pour l'environnement

- Les employés choisissent des modes de transport moins dommageables pour l'environnement que l'automobile.

Ville de Genève

Les employés communaux paient désormais une taxe pour le stationnement dans les parkings de l'administration. Les recettes permettent de financer l'achat d'abonnements annuels des TPG pour les employés. Ainsi, les personnes qui optent pour les transports publics bénéficient d'une réduction de 200 F par année, issue directement des taxes de stationnement. A cela s'ajoute une subvention de 100 F de la Ville, ainsi qu'une réduction supplémentaire de 111 F accordée par les TPG dans le cadre d'un contrat "grand compte". La somme de ces mesures permet aux employés de disposer d'un abonnement annuel à 389 F au lieu de 700 F.



Comment convaincre vos employés de participer au plan de mobilité de votre entreprise ?

Miser sur la collaboration volontaire du personnel

Un plan de mobilité implique la mise à disposition de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. Libre ensuite à vos employés de choisir le mode de transport qui leur convient le mieux. Certains, malgré les efforts que votre entreprise déploiera, opteront tout de même pour la voiture et leur choix pourra être respecté. D'autres, n'utilisant pas la voiture individuelle, y trouveront des avantages certains. Dans un cas comme dans l'autre, le plan de mobilité sera ressenti par l'employé comme faisant partie des avantages à travailler dans votre entreprise, qu'il en bénéficie ou non.

Certaines mesures peuvent être mises en œuvre dans un premier temps pour une durée limitée, à titre de test. Une évaluation de la satisfaction du personnel permettra de choisir les mesures à retenir définitivement.

Choisir le bon moment

Le meilleur moment pour proposer un plan de mobilité à vos employés se situe lors d'une phase de changement au sein de votre entreprise. Cela peut correspondre à plusieurs cas de figure.

- Construction de nouveaux bâtiments (implantation de l'entreprise, nouvelles succursales, etc.)
- Déménagement de l'entreprise dans de nouveaux locaux
- Mise en service de nouvelles infrastructures de transport dans votre région
- Augmentation importante des effectifs

Dans ces conditions, les habitudes de mobilité ne sont pas encore établies. Certaines personnes peuvent même être soucieuses du nouveau trajet qu'elles devront effectuer dorénavant. En conséquence, offrir un plan de mobilité sera fortement apprécié et jugé positivement par vos employés.

Réaliser une campagne de communication

La réussite de votre plan de mobilité dépendra en premier lieu de la participation de votre personnel. Pour assurer cela, une bonne campagne de communication interne s'impose.

- **Information permanente:** Enumérer les modes de transport à disposition sur le site Intranet ou sur un tableau d'affichage réservé à cet effet. Les détails de chacun des modes devraient y figurer, par exemple, l'horaire des bus, la carte du réseau, comment se procurer un abonnement.
- **Marketing valorisant:** Rappeler régulièrement (lors de conférences, newsletters, etc.) l'existence du plan de mobilité ainsi que les avantages qu'il procure aux personnes qui y participent et renforcer l'image positive du non-automobiliste.
- **Starter-kits:** Encourager les nouveaux employés à participer au plan de mobilité en leur donnant un dossier d'information sur les différents moyens de transport à disposition et les avantages offerts par l'entreprise.
- **Culture d'entreprise:** Favoriser l'instauration d'un sentiment de participation à un effort commun envers l'environnement et la collectivité publique.





Quels sont les avantages d'un plan de mobilité pour votre entreprise, pour vos employés et pour la collectivité?

Pour votre entreprise

- Réduction de la demande en places de stationnement et économie financière sur les surfaces libérées
- Moindre besoin de surfaces affectées au stationnement
- Utilisation de l'espace libéré pour d'autres fonctions (accueil de la clientèle, extension des locaux, etc.)
- Réduction des frais occasionnés par les véhicules de service et le remboursement des déplacements

- Optimisation des déplacements professionnels
- Meilleure fluidité du trafic aux heures de pointe
- Meilleure accessibilité en modes de transports alternatifs à la voiture
- Meilleure accessibilité pour les clients, les visiteurs et les livreurs

- Amélioration du climat social et satisfaction du personnel

- Management environnemental (Certification ISO 14'001)
- Valorisation de l'image "citoyenne" et "responsable" de l'entreprise

Pour vos employés

- Disponibilité d'un choix de modes de déplacement
- Amélioration de l'accessibilité du lieu de travail et de la sécurité des déplacements
- Ouverture du marché du travail à ceux qui ne disposent pas d'une voiture
- Réduction des coûts de transport pour se rendre au travail

- Augmentation de la sécurité pour les utilisateurs des transports publics
- Meilleure forme physique par la pratique du vélo et de la marche à pied
- Diminution du stress de la conduite et amélioration de la qualité des trajets

- Traitement équitable du personnel (pourquoi offrir une place de parc aux automobilistes et rien aux autres?)
- Convivialité développée, création d'un réseau de liens entre employés
- Déplacements professionnels plus agréables

Pour la collectivité

- Utilisation plus judicieuse de l'espace public, notamment par une réduction du parcage sur la voie publique
- Réduction des nuisances liées à la consommation d'essence, au bruit, aux accidents de la route et à la congestion du trafic

- Amélioration de l'efficacité des transports en commun (moins de circulation automobile et davantage de clients)

- Meilleure intégration de l'entreprise dans les politiques de la collectivité locale
- Meilleure intégration de l'entreprise dans le voisinage (relation avec les riverains)



Quelques autres entreprises exemplaires

ABB Immobilien AG, Baden

- Promotion des transports publics
- Compensation de 20 cts./km pour les covoitureurs
- Taxes de stationnement finançant entièrement le plan de mobilité

B+S Ingénieur, Berne

- Subvention de 400 F/an pour un abonnement des transports publics ou un vélo
- Remboursement de l'abonnement demi-tarif des CFF
- 2 abonnements généraux "Entreprises" pour les déplacements professionnels
- Mise à disposition de vélos

Disetronics, Burgdorf

- Promotion du vélo et des transports publics
- Parc à vélos à côté de l'entrée principale
- Taxes de stationnement permettant de financer le plan de mobilité

Firma Fritz Studer AG, Steffisburg

- Subvention annuelle de 80 F pour les abonnements CFF
- Rabais pouvant atteindre 40% dans un magasin de vélos local
- Taxation et attribution sélective des places de stationnement

Hôpital cantonal de Lucerne

- Campagne de promotion du vélo
- Encouragement à se rendre au moins une fois par semaine à vélo au travail
- Un vélo est offert aux personnes qui renoncent à leur macaron de parking

Spitex, Bâle

- Promotion du vélo pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels
- Subvention annuelle de 720 F pour les cyclistes

STMicroelectronics, Grenoble (F)

- Navette depuis la gare ferroviaire
- Subvention pouvant atteindre 80% des abonnements des transports publics
- Promotion du vélo
- Organisation des déplacements professionnels entre les succursales pour éviter l'utilisation de la voiture individuelle
- Services de proximité (poste, restaurant, etc.) pour ne pas avoir à se déplacer

Unaxis, Trübbach

- Remboursement de l'abonnement des transports publics
- Covoiturage
- Service d'entretien et de réparation des vélos

Zurich Financial Services, Zurich

- Choix entre trois options de mobilité:
 - a. gratuité des transports publics zurichois
 - b. contribution mensuelle au coût de stationnement
 - c. contribution à l'achat d'un abonnement CFF.

Et ailleurs en Europe

Parmi les entreprises les plus connues:

BASF (Ludwigshafen, D), **British Petroleum (BP)** (Sunbury on Thames, GB), **Ford** (Genk, B), **Hewlett-Packard** (Grenoble, F), **Motorola** (Toulouse, F), **Nokia** (Bochum, D), **Orange** (Bristol, GB), **Pfizer** (Sandwich, GB), **Vodafone** (Newbury, GB), et beaucoup d'autres!



Pour en savoir plus...

Mobilidée sarl, conseils et stratégies en mobilité durable

www.mobilidée.ch

Plateforme suisse d'échanges et d'information sur la mobilité

www.mobilservice.ch

European Platform on Mobility Management

www.epomm.org

Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement

www.ibgebim.be (<http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1608>)

Programme suisse pour une mobilité durable

www.newride.ch (<http://www.newride.ch/d/MManagement/index.php>)

Toolbox pour la gestion de mobilité d'entreprise

www.mobilitymanagement.be

Ce document a été réalisé conjointement par le Service de la mobilité de l'Etat de Vaud et par l'Office des transports et de la circulation de l'Etat de Genève, dans le cadre des travaux du groupe de travail "transports" Vaud-Genève. Il a été élaboré et rédigé par M^{me} Stéphanie Manoni, géographe, collaboratrice à l'Observatoire universitaire de la mobilité de l'Université de Genève, sous la direction du Prof. Giuseppe Pini.

Contacts et adresses pour les commandes:

Office des Transports et de la Circulation

20, rue du Stand, 1205 Genève

Tél.: 022 327 47 70

jean-luc.demierre@etat.ge.ch

Service de la Mobilité

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne

Tél.: 021 316 73 73

info.sm@vd.ch



6, ch. de la Gravière tél. 022 327 47 11